

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 5707

présenté par

Mme Gomez-Bassac, Mme Mauborgne, Mme Rossi, M. Le Bohec, M. Person, Mme Piron,
M. Maire, M. Dombrevail, M. Colas-Roy, M. Cabaré, M. Sempastous, M. Henriot, Mme Provendier
et Mme Pouzyreff

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 75, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard le 1^{er} janvier 2023, un rapport présentant un état des lieux des dépôts sauvages sur le territoire national.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans notre pays ces dernières années, s'est accentué le développement de dépôts sauvages de déchets, ou de décharges de fortune dans certains terrains agricoles ou certains territoires urbains abandonnés. Ces dépôts sauvages sont une atteinte importante à l'environnement par leur impact négatif sur les sols. Afin de pouvoir mesurer plus précisément l'impact de ces décharges, cet amendement permet d'établir un état des lieux des dépôts sauvages sur le territoire national.